

Mieux anticiper pour tous les situations pouvant entrainer des incidents de paiement afin de réduire les frais associés

Les banques sont invitées à renforcer le dialogue avec leurs clients personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels afin d'adapter, toutes les fois que les évolutions de leurs situations le nécessitent, le montant des autorisations de découvert, quelles qu'en soient les modalités, à la hausse comme à la baisse.

Les banques sont invitées à proposer et valoriser auprès de ces clients une offre d'alerte sur le solde par tout moyen, notamment par SMS, afin de les inciter à s'équiper d'un tel service.